



---

## 72<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 132 de l'ordre du jour

### **La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité**

New York, le 25 juin 2018

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse se réjouit que cet important débat sur la responsabilité de protéger soit à l'agenda de la 72<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale. Le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre sont les crimes les plus graves au regard du droit international public. Et ce dernier oblige tous les Etats, qu'ils soient ou non partie directe à un conflit, d'entreprendre tout ce qui est nécessaire pour prévenir de tels crimes, mettre un terme à ceux qui sont en cours, traduire les auteurs en justice et éviter que ces crimes ne se reproduisent. A l'heure de fêter les 20 ans du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, il convient de rappeler le rôle fondamental joué par cette institution dans la lutte contre l'impunité. Nous encourageons tous les Etats à collaborer avec la Cour et à la soutenir afin qu'elle continue à remplir son rôle essentiel pour la prévention des crimes les plus graves.

Nous venons de marquer, il y a quelques jours, la Journée mondiale des réfugiés. Il suffit de mentionner le chiffre jamais atteint auparavant de 68.5 millions de personnes déplacées dans le monde, dont la grande majorité à cause de conflits. Les discussions sur la responsabilité de protéger demeurent essentielles. Ce débat devrait être institutionnalisé et avoir lieu régulièrement.

En parlant d'institutionnalisation, nous souhaitons souligner l'importance du Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger et de ses Conseillers spéciaux. Collaborer avec elle, a été précieux pour la Suisse dans le cadre de son engagement dans la prévention des atrocités : d'un côté, dans le cadre de l'Action globale contre les atrocités de masse – GAAMAC – mais aussi au-delà.

La Suisse remercie le Secrétaire général pour son rapport.

Elle est convaincue qu'une prévention effective nécessite que l'on adresse les causes profondes des conflits. Dans ce contexte, nous saluons tout particulièrement les réflexions sur le système de protection des droits de l'homme et en particulier sur le rôle du Conseil des droits de l'homme. Nous appelons tous les Etats à collaborer avec cet organe essentiel. Plus d'attention doit être portée au potentiel préventif

---

du Conseil. C'est à ce sujet que nous avons introduit avec un groupe d'Etats une résolution lors de la session actuellement en cours. En outre, les trois piliers de l'ONU doivent être rapprochés afin de pouvoir accomplir de vrais progrès dans la prévention de la violence et de la souffrance humaine. Ceci s'insère dans la vision de prévention décrite par le Secrétaire général à maintes reprises.

L'objectif de passer de l'alerte précoce à l'action précoce, ne peut être réalisé si le Conseil de sécurité saisit plus souvent et de manière plus efficace le rôle préventif qui lui est attribué par la Charte. Dans ce cadre, le Conseil devrait exploiter davantage le potentiel offert par les mécanismes formels et informels existants. Monsieur le Secrétaire général, avez-vous des suggestions concrètes à cet égard ?

Enfin, la Suisse souhaite mentionner le rôle fondamental que la société civile peut jouer dans la prévention des atrocités, non seulement comme voix qui dénonce des dérapages, mais aussi comme détenteur d'expertise spécifique dans le domaine. Une expertise qui à l'heure actuelle n'est pas encore pleinement acquise et mise en œuvre au niveau étatique.

Monsieur le Président, je vous remercie.